
Présidence : Malte

1470^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 25 avril 2024 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 9 h 30
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 heures
Clôture : 18 h 10

2. Présidente : Ambassadrice N. Meli Daudey
M^{me} D. Borg
M. A. Sant Fournier

Présidente, Fédération de Russie (PC.DEL/486/24 OSCE+)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
DU CONSEIL DE L'EUROPE

Présidente, Secrétaire générale du Conseil de l'Europe (PC.DEL/527/24 OSCE+), Secrétaire générale, Belgique-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/513/24), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/490/24), Fédération de Russie (PC.DEL/487/24), Türkiye (PC.DEL/522/24 OSCE+), Royaume-Uni, Géorgie (PC.DEL/509/24 OSCE+), Ukraine, Albanie (PC.DEL/512/24 OSCE+), Suisse (PC.DEL/518/24 OSCE+), Arménie (PC.DEL/493/24), Liechtenstein (PC.DEL/485/24 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/507/24 OSCE+) (PC.DEL/508/24 OSCE+), Islande (également au nom du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège et de la Suède), Serbie, Lituanie, Biélorussie

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE LA CHEFFE DE LA MISSION DE
L'OSCE EN MOLDAVIE**

Présidente, Cheffe de la Mission de l'OSCE en Moldavie (PC.FR/3/24 OSCE+), Belgique-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/515/24), Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/491/24), Fédération de Russie (PC.DEL/488/24 OSCE+), Türkiye (PC.DEL/523/24 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/525/24), Canada (PC.DEL/494/24 OSCE+), Suisse (PC.DEL/517/24 OSCE+), Norvège (PC.DEL/505/24), Géorgie (PC.DEL/492/24 OSCE+), Roumanie, Moldavie (PC.DEL/526/24 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : **AGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE
RUSSIE CONTRE L'URKAINE**

Présidente, Ukraine (PC.DEL/511/24), Belgique-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Monaco, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/514/24), Canada (PC.DEL/495/24), Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/501/24), Türkiye (PC.DEL/524/24 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : **MÉCANISME DE MOSCOU DE L'OSCE
DÉCLENCHÉ PAR 45 ÉTATS PARTICIPANTS, À
LA SUITE DE CONSULTATIONS AVEC
L'UKRAINE, EN VUE DE REMÉDIER À LA
PRIVATION ARBITRAIRE DE LIBERTÉ DE
CIVILS UKRAINIENS PAR LA FÉDÉRATION DE
RUSSIE DANS LE CADRE DE LA GUERRE
D'AGRESSION DE LA RUSSIE CONTRE
L'UKRAINE**

Présidente, M^{me} V. Bílková (Rapporteuse du Mécanisme de Moscou), M^{me} E. Šteinerte (Rapporteuse du Mécanisme de Moscou), M^{me} C. Hellestveit (Rapporteuse du Mécanisme de Moscou), Roumanie (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldavie, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de la Tchéquie et de la Türkiye) (PC.DEL/498/24), Norvège (également au nom du Canada) (PC.DEL/506/24), États-Unis

d'Amérique (PC.DEL/499/24), Royaume-Uni, Islande, Belgique-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/516/24), Pologne (PC.DEL/528/24 OSCE+), Finlande, Irlande, Belgique (également au nom du Luxembourg et des Pays-Bas), Suède, Lituanie, Tchéquie (PC.DEL/502/24 OSCE+), France (également au nom de l'Allemagne) (PC.DEL/510/24 OSCE+), Lettonie, Biélorussie (PC.DEL/504/24 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/500/24 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/521/24)

Point 5 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Implication militaire accrue de certains États membres de l'OTAN dans toujours plus de confrontations en Ukraine et dans son voisinage : Fédération de Russie (PC.DEL/503/24)

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

Participation de la Présidente du Conseil permanent à la 38^e réunion du Groupe de coordination entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE prévue à Strasbourg (France) le 26 avril 2024 : Présidente

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Aucune déclaration

Point 8 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 2 mai 2024, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence